

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

1-Commande publique

1-1 Achat d'une prestation

N°2023-15

Représentation du
spectacle « Madame
Pylinska et le secret de
Chopin » le vendredi 26
mai 2023 à 20H à l'espace
Louis Simon

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023.32 du 11 février 2023 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le budget 2023,

Vu les crédits prévus au budget 2023,

Considérant la proposition de contrat de cession des droits d'exploitation émanant de SAS ATELIER THEATRE ACTUEL - 5 rue La Bruyère - 75009 PARIS, pour le spectacle « Madame Pylinska et le secret de Chopin » le vendredi 26 mai 2023 à 20H à l'espace Louis Simon ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer un contrat de cession des droits d'exploitation émanant de SAS ATELIER THEATRE ACTUEL - 5 rue La Bruyère - 75009 PARIS, pour le spectacle « Madame Pylinska et le secret de Chopin » le vendredi 26 mai 2023 à 20H à l'espace Louis Simon.

ARTICLE 2 – DIT que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 11 763,25 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits inscrits au compte 311/6232/2412.222 sont prévus à cet effet et sous le bon de commande n° VA230018.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 21 février 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 22/02/23

de sa mise en ligne le : 22/02/23

de sa notification le :